

GROS COUP DE RABOT SUR LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

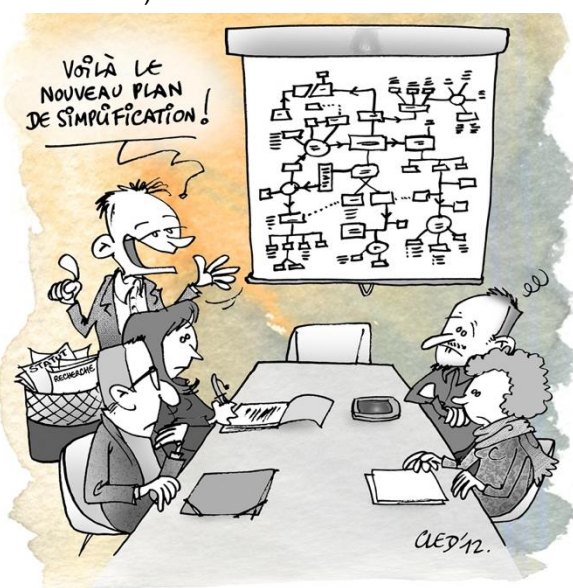
Comme le précise très justement l'exposé des motifs du projet de loi de programmation de la recherche (LPR), la recherche scientifique et technologique est « un pilier de notre souveraineté nationale » parce qu'elle « produit les connaissances nécessaires au progrès économique et social » et « garantit la capacité de notre économie à croître sur le fondement de savoirs nouveaux »

Cependant, les années passent, et malgré les bonnes intentions des gouvernements successifs vis-à-vis de la recherche, la situation continue à se dégrader dans les organismes nationaux de recherche.

La LPR devait être revue en 2023 mais cette étape a été reportée.

La hausse globale du budget Inserm pour 2024 était de 26,3 M€ (soit 2,3% seulement d'augmentation, donc bien en dessous de l'inflation). La coupe annoncée viendra contrecarrer cette hausse. Contrairement aux annonces, notre budget diminue en euros constants.

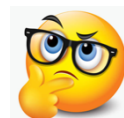
Depuis 2022, l'État impose l'utilisation du fonds de roulement Inserm pour payer une partie des mesures salariales (soit environ 17 M€ pour la seule année 2024 pour 50% du point d'indice, augmentation des doctorants et nouvelle grille CDD ...).



Les restrictions budgétaires annoncées par décret le 22 février 2024 viennent aggraver la situation. **C'est - 904 M€ pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche décidé sans débat parlementaire, soit -2,8 % du budget initial voté en décembre 2023 et dont - 383 M€ pour les établissements de recherche (programme 172).**

Selon les annonces ministérielles, cela ne concernerait que les réserves de précaution ?

Or à l'Inserm les réserves ne représentent que 13,19 M€, pour 2024.

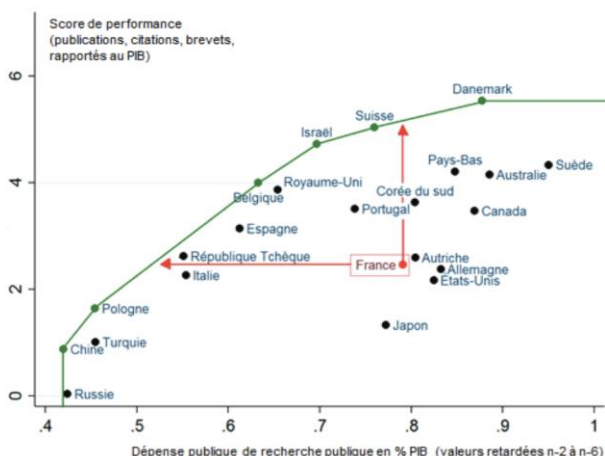


L'impact sur la recherche publique (les budgets récurrents des laboratoires et les rémunérations des agents, la capacité à rénover nos locaux pour la transition écologique ...) n'est pas insignifiant. **Dans le même temps, le Crédit Impôt recherche de 7 Md€ n'est pas affecté.**

Les promesses d'amélioration des conditions de travail pour les chercheurs par la simplification administrative, entre autres, sont toujours à l'ordre du jour mais elles n'engagent que ceux qui les croient.

Lettre Trésor-éco N° 219 d'avril 2018

Efficacité des dépenses de recherche publique



Note de lecture : La distance verticale entre chaque point et la frontière indique l'augmentation de performance qui pourrait être atteinte en théorie à dépense égale ("output inefficiency"); la distance horizontale indique l'économie de dépense théoriquement réalisable à performance égale ("input inefficiency").

Ce que disait la cour des comptes dans son rapport :

"En appliquant les retraitements préconisés par le MESR pour identifier le fonds de roulement réellement mobilisable, l'INSERM aboutit à un fonds de roulement mobilisable négatif à hauteur de - 102 M€ en 2020, traduisant une carence de ressources stables pour financer son activité."

Le besoin en fonds de roulement (BFR) de l'INSERM est passé de -106 M€ en 2015 à -305 M€ en 2020.

Le fonds de roulement effectif de l'Inserm au 31/12/2023 était de 236 M€. Pour équilibrer son budget l'Inserm prévoyait pour fin 2024 un fonds de roulement de 173 M€ avec un prélèvement de 63 M€ avant le décret du 22 février 2024.

Seul 35 M€ de ce fonds de roulement sont encore mobilisables à ce jour (déclaration du PDG au CA du 7 décembre 2023).

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DE CESSER SON DOUBLE LANGAGE, DE SOUTENIR RÉELLEMENT LA RECHERCHE PUBLIQUE POUR LUI PERMETTRE DE CONTINUER À EFFECTUER UN TRAVAIL DE QUALITÉ ET DE PRODUIRE LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES AU PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

À QUAND DES RÉMUNÉRATIONS DIGNES DE L'ENGAGEMENT ET DE LA QUALIFICATION DES AGENTS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ?

L'ÉTAT DOIT RÉMUNÉRER DIGNEMENT SON PERSONNEL EN COMPENSANT LA PERTE INADMISSIBLE DE SON POUVOIR D'ACHAT

Quelques chiffres en novembre 2023 :

Selon l'indice Insee

La valeur du point au 1er juillet 2023 = 4,92 €

Depuis le 1^{er} Janvier 2000 la **perte du pouvoir d'achat des agents c'est -26%** (hors tabac).

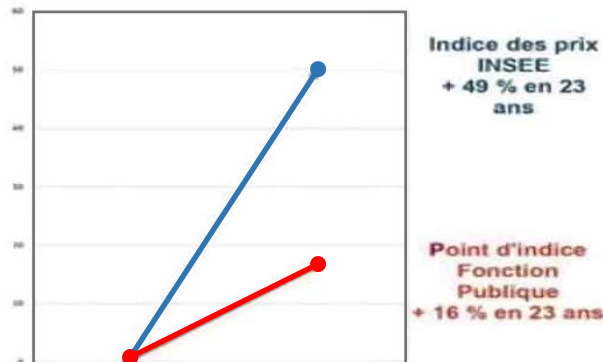
Si le point d'indice était indexé sur l'indice Insee, sa valeur actuelle serait de **6,20€**

Depuis le 1^{er} janvier 2000

L'évolution des prix : **+ 46,08 %** (hors tabac)

L'évolution du point d'indice : **+ 15,94 %**

Évolution 2000-2023
(au 1^{er} juillet 2023 après augmentation :
Point à 4,92 €)



Depuis le 1^{er} janvier 2000, la perte de salaire mensuelle au regard de l'inflation :

Pour un agent de catégorie C c'est jusqu'à 605 €

Pour un agent de catégorie B c'est jusqu'à 751 €

Pour un agent de catégorie A c'est jusqu'à 1244 €

Pour les agents de catégorie A+ comme les chercheurs et les chercheuses, c'est jusqu'à 1637 € par mois



À cela il faut ajouter 3,25% d'augmentation de nos cotisations retraite entre 2010 et 2020.



En 10 ans, la rémunération des agents publics a augmenté deux fois moins vite que celle des salariés du secteur privé (INSEE).

Les salaires ont progressé de 4,9% dans le privé entre 2011 et 2021, contre seulement 2,1% dans la fonction publique.

Depuis 2021, l'inflation a aggravé la situation.

De 2014 à février 2024 le CAC 40 a augmenté de plus de 86%.

Le CIR, instauré il y a quarante ans pour favoriser l'innovation, coûte aujourd'hui presque 7 Md€ par an. Depuis 2008, le montant du CIR a presque triplé. « Ce dispositif a généré une créance fiscale de 6,8 Md€ en 2018, soit 3,8 fois plus qu'avant la réforme (1,8 Md€ en 2007) », note dans son rapport de juin 2021 la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (Cnepi), une instance chapeautée par France Stratégie, l'organisme d'évaluation et de prospective rattaché à Matignon.

**POUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, POUR LES AGENTS, POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POUR LA JUSTICE SOCIALE,
10% D'AUGMENTATION DE POUVOIR D'ACHAT TOUT DE SUITE, C'EST POSSIBLE ET URGENT !**